



Se faire représenter lors d'une succession

Par Orthetrum

Bonjour,

Suite au décès de ma tante qui n'a pas d'enfant, je vais hériter d'un patrimoine assez important (comptes bancaires, parts dans des SCI et biens immobiliers).
Cette succession est gérée par un notaire.

Pour avoir déjà réalisé la succession d'un autre membre de ma famille, je sais que c'est chronophage et incompatible avec une activité professionnelle. De plus, je réside dans une autre région.

Est-il possible de se faire représenter par un professionnel (juriste ou avocat) pour contacter les banques, faire estimer les biens immobiliers, faire les ventes immobilières?

Avec mes remerciements,
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est typiquement la mission du notaire chargé de la succession. Vous pouvez lui donner procuration.
Vous pouvez aussi désigner un autre notaire pour vous représenter, mais ses émoluments seront à votre charge.

Par Orthetrum

Merci pour votre réponse.

Cordialement